

ASSEMBLÉE NATIONALE19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1472

présenté par
Mme Ménard et Mme Thill

ARTICLE 3

À l'alinéa 33, après le mot :

« personnalités »,

insérer les mots :

« , dont au moins deux médecins, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est étonnant de voir que la présence de médecin au sein de cette commission ne soit pas explicitement requise puisqu'il s'agit de régler un certain nombre de problèmes rencontrés par des enfants issus d'une PMA.